UFAP
UNSa Justice
Centre Pénitentiaire de Caen

Derrière les murs le manque de moyens, A l'extérieur l'absence de suivi … !!!

L'UFAP UNSa JUSTICE du Centre pénitentiaire de Caen tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme face au manque criant ***de moyens humains et matériels*** qui fragilise quotidiennement le fonctionnement de notre établissement.

Cette situation est particulièrement préoccupante concernant les personnes détenues ''AICS'', lorsqu'elles quittent les murs du Centre pénitentiaire de Caen pour se retrouver à l'extérieur sans que les moyens nécessaires soient systématiquement réunis pour garantir un suivi régulier et adapté.

Comment peut-on prétendre assurer un accompagnement sérieux et efficace lorsque les personnels manquent à tous les niveaux ?

- **Un manque flagrant de personnels d'Insertion et de Probation**, qui ne permet pas toujours d'assurer la régularité et la qualité du suivi indispensable.
- **Un manque de personnels pénitentiaires**, qui fragilise l'organisation, la surveillance et la coordination des prises en charge.
- **Un manque de moyens humains et matériels**, qui reporte ***une nouvelle fois sur les agents présents des responsabilités toujours plus importantes.***

L'UFAP UNSa JUSTICE refuse que ces carences deviennent la norme !!

Il est inacceptable de demander aux personnels de garantir la sécurité, la continuité des prises en charge et le suivi des personnes détenues sans leur donner les moyens humains nécessaires.

Dans le cadre de la protection des concitoyens, la sortie des personnes détenues à l'extérieur ne doit pas devenir synonyme de rupture dans leur accompagnement. Un suivi adapté et régulier nécessite des effectifs suffisants, une organisation cohérente et une véritable coordination entre les différents services.

La sécurité ne s'improvise pas. Le suivi ne se décrète pas.
Les moyens humains sont indispensables !!!

L'UFAP UNSa JUSTICE du Centre pénitentiaire de Caen exige :

- Le renforcement des effectifs de personnels pénitentiaires,
- Des effectifs et des moyens supplémentaires pour les personnels d'insertion et de probation,
- Une organisation totale permettant d'assurer un suivi régulier et effectif des personnes détenues AICS à l'extérieur.
- La mise en place rapide et concrète du Surveillant Acteur

L'UFAP UNSa JUSTICE refuse que les personnels soient une nouvelle fois les variables d'ajustement d'une administration qui exige toujours davantage sans donner les moyens de ses ambitions.

Caen le, 18 novembre 2026 – le secrétaire local – B.BRASME